

**Jacques Charmes**

Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED)\*

**C'**est après deux décennies de débats<sup>1</sup> que la 15<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens du travail – chargée de définir et d'harmoniser les concepts de population active – a adopté en 1993 une résolution sur la définition du secteur informel. La même année, la 4<sup>ème</sup> révision du système de comptabilité nationale (SCN) se réfère à cette définition et en fait une des catégories du secteur institutionnel des ménages.

La conférence donne une définition opérationnelle du secteur informel à des fins statistiques. Elle rappelle qu'il s'agit d'un ensemble d'unités produisant des biens et services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

La définition statistique s'est voulue large et flexible. Le secteur informel est considéré comme un ensemble d'entreprises individuelles appartenant à des ménages et constitué par : les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et n'employant pas de salariés de manière continue, et les entreprises d'employeurs informels employant des salariés de manière continue, mais 1) en dessous d'une taille (en nombre d'emplois) déterminée par les seuils législatifs et les pratiques statistiques en vigueur dans le pays (les seuils de 5 ou de 10 emplois étant les plus fréquemment utilisés), ou 2) sans enregistrer ces salariés, ou encore 3) sans être enregistrées en tant qu'entreprises. Dans les deux cas, le critère de non-enregistrement est facultatif et le secteur informel est clairement distingué de l'économie souterraine ou illégale : s'il y a bien non-enregistrement, celui-ci tient moins à une volonté

qu'ils édictent et qui peuvent être profondément inadaptées aux réalités des pays en développement. En définitive, la définition statistique met en œuvre les critères du statut juridique et du type de comptabilité (il s'agit d'entrepreneurs individuels, à l'exclusion des sociétés et quasi-sociétés), et alternativement les critères de taille et de non-enregistrement. Par ailleurs, les activités agricoles et plus généralement primaires, les services domestiques et la production non marchande sont exclus du champ du secteur informel, mais la pluri-activité des travailleurs du secteur formel ou du secteur agricole dans des entreprises informelles est prise en compte. On pourra toujours arguer, et les analystes ne s'en privent pas, qu'une telle définition retient entre les mailles de ses filets des unités qui peuvent difficilement être considérées comme informelles et en laisse passer d'autres qui devraient être considérées comme telles. C'est pourquoi la définition proposée se veut un concept parapluie qui vise à recouvrir la plupart des cas de figure pour des contextes et des systèmes statistiques très divers. Chaque pays étant le mieux à même de déterminer les critères les plus efficaces pour décrire sa situation.

L'adoption de cette définition a donné un grand élan à la collecte statistique et aux estimations du secteur informel. Les données disponibles, fondées sur des mesures relatives à plus d'une trentaine de pays en développement, montrent à la fois l'importance du secteur informel dans l'emploi non agricole et dans le PIB, et son caractère globalement contra-cyclique : son importance s'accroît lorsque la croissance économique ralentit ou s'inverse (voir tableau). Aujourd'hui, les efforts de mesure se portent vers une meilleure prise en compte des activités féminines. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes représentent plus de la moitié des actifs du secteur informel et les enquêtes emploi du temps révèlent l'évidence de taux d'activité féminins aussi élevés que ceux des hommes et une part des femmes dans la population active équivalente à leur part dans la population totale. En ce sens, elles révèlent l'adaptation nécessaire des instruments de mesure traditionnels qui ont montré leurs limites. ■

1) On fait généralement remonter la « découverte » du secteur informel au rapport du programme mondial de l'emploi sur le Kenya, en 1972.

\*Laboratoire C3ED - Université de Versailles St Quentin en Yvelines - 47 bd Vauban 78047 Guyancourt cedex - France  
Tél. : +33 (0)1 39 25 56 85  
E-mail : Jacques.Charmes@bondy.ird.fr  
Site web : <http://www.c3ed.uvsq.fr/>

La croissance du secteur informel dans les pays en développement

	Pourcentage de la population active		Pourcentage de l'emploi	Pourcentage de la production	PIB (1990)
	Années 80	Années 90			
Afrique du Nord	38,6	43,4	26,9	37,8	22,5
Afrique subsaharienne	66,5	73,7	40,9	19,1	27,0
Asie	51,5	65,6	37,3	33,8	27,7
Amerique latine	52,3	56,9	nc	nc	nc

Source: Charmes (1998) Informal sector, poverty and gender. A Review of Employment and Income Reallocations under the World Development Report 2001. World Bank, Washington. Sur la base d'analyses postérieures des données de 1995.

d'échapper aux législations en vigueur qu'à une incapacité des Etats et de leurs administrations à faire appliquer les réglementations



Charmes Jacques

Informel

Courrier de la Planète, 1999 (53), 43

ISSN 1161-8043